

PAIX LITURGIQUE

Notre lettre 325 publiée le 6 mars 2012

LE NOMBRE DES SÉMINARISTES POUR LES DIOCÈSES DE FRANCE : LA BAISSÉ CONTINUE MAIS LA « SENSIBILITÉ » TRADITIONNELLE S'INSTALLE EN PROFONDEUR

La Conférence des Évêques de France vient de faire connaître les résultats d'une « Enquête sur la situation des candidats au ministère presbytéral au 15 novembre 2011 » . Elle a été réalisée par la Commission pour les ministres ordonnés et laïcs en mission ecclésiale.

A - PLUS BAS NIVEAU HISTORIQUE POUR LES SÉMINARISTES DESTINÉS AUX DIOCÈSES DE FRANCE

1) LES ENTRÉES DANS LES SÉMINAIRES DIOCÉSAINS

L'an passé, la baisse du nombre des candidats au sacerdoce avait été de 3% (732 au 15 novembre 2010 pour 756 au 15 novembre 2009) [1]. De même, cette année, la Commission pour les ministres ordonnés constate une baisse identique de 3% (710 au 15 novembre 2011).

Rappelons, pour évaluer ces données sur une plus longue période que les effectifs des séminaires français étaient de 4.536 en 1966, à la fin du Concile ; de 1.297 en 1975, dans les années explosives de la réforme liturgique ; de 1.103 en 1996, au temps des années Jean-Paul II ; de 784 en 2005, lors de l'élection de Benoît XVI ; et, donc, de 710 aujourd'hui. On observe ainsi une chute de près de 85% depuis Vatican II, que rien - ou presque ! - ne semble pouvoir arrêter... du moins tant que règnera dans les paroisses un esprit peu favorable au renouveau sacerdotal...

L'enquête de la Commission, comme les précédentes, porte sur les candidats au sacerdoce qui se trouvent formés en premier et en second cycle dans l'ensemble des séminaires français (séminaires diocésains, interdiocésains, étudiants dans les Groupes de Formation Universitaire, séminaires universitaires, séminaristes en stage, Studium de ND de Vie de Vénasque, communauté de ND de la Strada à Bruxelles, Séminaire français de Rome, le tout incluant les postulants au sacerdoce des DOM, de la Mission de France et du diocèse aux Armées).

Mais si l'on veut obtenir le nombre de ceux qui se destinent à être prêtres dans les diocèses de France (directement ou par l'appartenance à une communauté), il faudrait très sensiblement rectifier ce chiffre de 710 à la baisse, car celui-ci inclut des séminaristes qui ne sont pas destinés aux diocèses de France, à savoir ceux des Missions étrangères de Paris (25), des religieux non « actifs », et des étrangers qui peuvent repartir dans leurs diocèses d'origine après leur formation, ou contractuellement après avoir passé quelques années de ministère en France (il est très optimiste de dire que les 65 candidats de nationalité étrangère formés dans les séminaires français le sont « en vue d'une incardination en France »).

En revanche, l'enquête mentionne en annexe mais n'inclut pas dans ses calculs les séminaristes de la Communauté Saint-Martin (60), qui sont pratiquement tous destinés à des ministères dans les diocèses.

On peut donc, en tenant compte des remarques ci-dessus, tenir le chiffre de 710 comme globalement indicatif des vocations qui se destinent effectivement aux diocèses, soit le plus bas niveau jamais enregistré depuis la Révolution.

2) LES ORDINATIONS SACERDOTALES DANS LES DIOCÈSES

L'enquête comptabilise aussi les ordinations. En cette matière, la Commission de la CEF (ou bien les diocèses qui répondent à ses questionnaires) a (ont) du mal à donner des chiffres à l'unité près :

- **Pour 2010**, la Commission de la CEF annonçait 83 ordinations en juin, mais rectifiait à hauteur de 96 en novembre en englobant vraisemblablement 3 ordinations de la Communauté Saint-Martin, 2 ordinations de la Communauté Saint-Thomas-Becket, et 8 ordinations des communautés *Ecclesia Dei* non religieuses. Ce rajout de ces profils très classiques (notamment s'agissant des 8 *Ecclesia Dei* ayant fait le choix explicite de la forme extraordinaire) est encourageant puisque les intégrer aux statistiques globales affirme le caractère "normal", "acceptable" de leurs vocations. Cela va dans le bon sens, la prochaine étape sera de les mentionner explicitement et pas de les rajouter en catimini.

- **Pour 2011**, au mois de juin

(<http://www.eglise.catholique.fr/conference-des-veques-de-france/espace-presse/communiqués-de-presse/ordination-presbyterales-en-france-12067.html>), la CEF disait de manière peu limpide : « Les évaluations de la Conférence des évêques de France pour l'année 2011 donnent 111 ordinations de prêtres diocésains. Soit 103 pour les diocèses de France, dont 5 de la Communauté de l'Emmanuel, et 6 des Missions Étrangères de Paris pour l'Église d'Asie. Ceci sans compter les religieux ordonnés dans le cadre de congrégations ou les membres de sociétés de prêtres. Ce chiffre de 111 est à comparer aux 96 ordinations en 2010, 89 en 2009 ». Il y aurait donc 111 ordinations diocésaines, dont 103 ordinations pour les diocèses de France. Les chiffres donnés aujourd'hui par la Commission sont abaissés à « 106, dont 3 hors cursus ». On peut donc globalement retenir qu'il y a eu une augmentation d'au moins une bonne quinzaine d'ordinations par rapport à l'an passé, à coup sûr si on rajoute 8 ordinations pour la Communauté Saint-Martin.

Mais en 2012, le nombre des diacres n'arrivant pas à 80 (77 diacres ont été ordonnés en 2011 pour devenir prêtres en 2012), on risque de connaître une année d'ordinations particulièrement maigre, sauf une fois encore à rajouter les ordinations de communautés.

B - UN DÉPLACEMENT NOTABLE VERS UNE « SENSIBILITÉ » PLUS TRADITIONNELLE

Dans un paysage toujours plus sinistré (100 ordinations par an environ pour 800 départs en retraite au moins [2]), il faut aussi préciser, avec la Commission de la CEF, que les séminaristes diocésains se réclamant de la Communauté de l'Emmanuel, de loin la plus classique des communautés nouvelles, sont 38, alors qu'ils n'étaient que 27 l'an passé.

On notera aussi que les Missions étrangères de Paris qui, par définition ne destinent pas leurs candidats aux diocèses français, puisent tout de même dans le vivier des vocations de la France. Or, depuis le changement de direction à la tête de la Société et l'élection du P. Georges Colomb comme supérieur général, nettement plus « identitaire » que son prédécesseur, le recrutement est en hausse notable (bien qu'il ne concerne que des chiffres de misère par rapport à un glorieux passé : 25 environ).

Il faut souligner la présence accrue de la Communauté Saint-Martin - avec port permanent de la soutane, forme ordinaire en latin au séminaire de Candé, chant grégorien, enseignement thomiste, faveur d'une proportion des séminaristes pour la messe extraordinaire -, qui est en augmentation spectaculaire : 60 au lieu de 43 l'an passé (Ce qui est en parfaite conformité avec l'accroissement spectaculaire de la présence de la communauté Saint Martin dans les diocèses français depuis quelques années) Les demandes des diocèses, même « progressistes », affluent désormais auprès du Supérieur général de la Communauté : le temps de l'ostracisme (« Jamais de St-Martin chez moi ! », disait l'ancien évêque de Bayeux) est bien oublié.

Deux séminaires diocésains (et non interdiocésains) sont toujours en tête du « classement » : le séminaire de Toulon et le séminaire de Paris, avec un peu plus de 70 candidats chacun, l'un comme l'autre en croissance [3]. Bien entendu, chiffre et augmentation sont bien plus remarquables proportionnellement pour le diocèse nettement plus petit de Fréjus-Toulon, et tiennent à la « sensibilité » de son évêque. Le cas du diocèse de Paris n'est cependant pas totalement différent : les séminaristes parisiens sont, grosso modo, passés d'une cinquantaine dans les années Marty, à une bonne centaine dans le pic des années Lustiger, pour retomber en 2007 à 54. Il faut dire que la pénurie commence à se faire sentir dans les paroisses parisiennes et qu'elle est dramatique dans la plupart des diocèses de la couronne parisienne. La remontée actuelle (63 en 2010, dont 52 parisiens ; 74 en 2011, dont 62 parisiens) est-elle à mettre au crédit du réalisme de l'administration diocésaine du cardinal Vingt-Trois et de Mgr de Moulins-Beaufort, qui s'infléchit vers l'accueil de « toutes les sensibilités », autrement dit des quasi-traditionalistes que leurs supérieurs laissaient s'évader jusque-là vers la Communauté Saint-Martin quand ils ne les poussaient pas hors les murs ?

De même, on doit souligner que les candidats au sacerdoce comme ceux du petit diocèse de Vannes sont une trentaine environ, distribués en divers séminaires, ce qui est bien évidemment dû à la personnalité de l'évêque, Mgr Centène. Le nouveau séminaire de Mgr Aillet, à Bayonne, compte déjà une quinzaine de membres. Et il n'est pas douteux que les évêques « identitaires » que l'on voit apparaître auront des « résultats » similaires.

Enfin, il n'est pas exagéré de dire que la proportion des candidats que l'on pourrait qualifier d'« esprit Motu Proprio » doit avoisiner 30% des séminaristes diocésains français. En revanche, il est difficile de parler déjà de « frémissement » lorsque l'on constate que les entrées en 1ère année de 1er cycle, dans l'ensemble des séminaires de France, sont passées de 121 à 133, mais avec l'inclusion de 6 Vietnamiens. On peut cependant parler de stabilité dans les entrées (de même que dans l'année préparatoire, dite de propédeutique : entre 130/150, au début de l'année, pour 80/90 qui persèverent au bout de la période de discernement), stabilité que l'on peut expliquer par les lieux en croissance énumérés plus haut.

C - LE VIVIER TRADITIONALISTE

1) Les critères selon lesquels nous menons chaque année notre enquête sur les séminaristes traditionalistes de toutes tendances sont les suivants :

- ne sont comptabilisés que ceux des communautés dont le ministère est assimilable à un ministère diocésain, c'est-à-dire en écartant toutes les communautés proprement religieuses ;
- sont retranchés les étudiants de première année, dite « année de spiritualité », qui correspond à l'année de propédeutique des séminaires diocésains ;
- sont distinguées deux catégories : la Fraternité Saint-Pie-X et les traditionalistes « officiels » (communautés Ecclesia Dei, séminaristes « extraordinaires » hors communautés, c'est-à-dire pris en charge par des diocèses) tous confondus ;
- sachant que les communautés traditionalistes sont internationales et confient parfois des ministères en France à des étrangers et à l'étranger à des Français, ne sont considérés, pour établir une correspondance plausible avec les diocésains français, que les aspirants au sacerdoce français de ces communautés.

2) Les résultats de notre enquête faite sur ces bases sont les suivants :

- la FSSPX compte 49 séminaristes français (48 à Ecône, 1 à Winona), ce qui est exactement le même chiffre que l'an passé, ces Français représentant une proportion, constante depuis plusieurs années, d'un tiers des candidats au sacerdoce de l'ensemble de la FSSPX (150), (Cela semble conforme au fait que l'apostolat de la fraternité Saint-Pie X est très stable en France depuis une dizaine d'année et donc que le nombre de fidèles concernés n'augmente plus actuellement) ;
- les traditionalistes « officiels » français comptent 91 séminaristes, au lieu de 95 l'an passé, chiffre pratiquement stable. (Là aussi cette stabilité s'explique par le fait que le nombre de paroisses ou de célébrations confiées à des prêtres de communautés Ecclesia dei n'évolue que très très lentement, rendant difficile leur apostolat sacerdotal).

Soit un total de 140 candidats français traditionalistes équivalents à des séminaristes diocésains, alors que 18 prêtres français ont été ordonnés pour la forme extraordinaire du rit romain en 2011, dont 11 pour la FSSPX (16 prêtres français l'avaient été en 2010, dont 8 pour la FSSPX).

3) NOS REMARQUES SUR CES RÉSULTATS :

- du fait que les chiffres des séminaristes « ordinaires » s'effritent et que ceux des « extraordinaires » restent stables, la proportion continue de croître lentement en faveur des « extraordinaires » (un peu plus de 16% pour un peu moins de 84%) ;
- mais en chiffres absolus il y a stabilité, après une croissance continue dans les années précédentes (les postulants français au sacerdoce pour le rite tridentin étaient 120 en 2005, 130 en 2007, 136 en 2008, 140 en 2009, 144 en 2010, 140 en 2011) - ce qui est en harmonie avec le très lent accroissement du nombre des célébrations " extraordinaires " -
- il faut remarquer que la stabilité actuelle après une lente augmentation, le tout se jouant sur des écarts faibles, est moins indicative que la proportion globale : plus de 15% des séminaristes de ce pays sont " engendrés " par à peine 5% des catholiques pratiquants - ceux qui ont accès chaque dimanche à la liturgie traditionnelle. Nous pensons cependant quant à nous que le nombre des jeunes gens se destinant à la forme extraordinaire ne demande qu'à s'accroître au-delà du seuil atteint, si on en prend les moyens. Selon le bon vieux principe que l'on n'aime que ce que l'on connaît et pratique, nul doute que plus la forme extraordinaire sera proposée dans les paroisses, plus elle sera découverte par de jeunes gens qui jusque là en ignoraient l'existence et seront, le cas échéant, en

mesure de faire le choix de la forme extraordinaire ;

- la liturgie réformée après le Concile, au moins dans l'interprétation qui en est faite et qui a toutes les apparences de lui être consubstantielle, n'est-elle pas l'un des éléments majeurs qui a permis le raz-de-marée de la sécularisation sur la société chrétienne ? Inversement, tout que ce qui « va avec » la liturgie traditionnelle, catéchisme, formation doctrinale des jeunes, écoles, mouvements, et par-dessus tout vocations sacerdotales, n'a-t-il pas une valeur missionnaire évidente ?

Nous le répétons : plus de 15% des séminaristes de ce pays sont " engendrés " par moins de 5% des catholiques pratiquants. Ce vivier vocationnel exceptionnel (il est exceptionnel non pas en soi, mais relativement à une situation de faillite), pourrait être nettement plus important, si un certain nombre de conditions étaient réunies. Il n'y a pas lieu de les examiner ici, mais l'une cependant tombe sous le sens : que « l'offre » de célébrations traditionnelles réponde mieux à la « demande ». Car s'il n'y a que moins de 5% des pratiquants qui vivent leur foi au rythme de la forme extraordinaire du rite romain, c'est au moins le tiers des fidèles, comme l'indiquent avec une grande cohérence les résultats de nos sondages, qui souhaitent pouvoir assister régulièrement à la liturgie traditionnelle dans leur paroisse.

En ouvrant plus de paroisses à la célébration de la forme extraordinaire du rite romain, en satisfaisant le désir des fidèles et en faisant découvrir cette forme liturgique à ceux qui ne la connaissent pas, le nombre des séminaristes "Summorum Pontificum" augmenterait irrémédiablement, influant immédiatement sur la courbe des vocations diocésaines. Pourquoi s'en priver ?

Aussi formulons-nous pour finir un vœu, qui nous paraît lui aussi de bon sens : que la forme extraordinaire du rite romain ait toute sa place dans les célébrations de l'Année de la Foi qui va s'ouvrir.

1. Voir notre lettre 275 du 24 mars 2011.
2. Pour combler le déficit sacerdotal en France, il faudrait 20.000 séminaristes en formation. Voir, à ce propos, les analyses du P. Thierry-Dominique Humbrecht, *L'avenir des vocations*, Parole et Silence, 2006.
3. Derrière viennent des séminaires comptant environ 50 séminaristes, mais regroupant les séminaristes de nombreux diocèses (Lyon, Toulouse), puis ceux avec une quarantaine de séminaristes comme Orléans, Issy-les-Moulineaux (44 en 2010, 46 en 2011), puis les nombreux séminaires d'une trentaine de candidats (Lille, Séminaire français, Séminaire des Carmes, Vénasque, etc.)
4. À supposer que l'on puisse classer Paris comme Toulon dans les séminaires « identitaires », ce qui postule des styles très différents dans l'identité, on remarquera cependant que les deux comptent à eux seuls plus de 1/5 des séminaristes diocésains français.